

DÉPARTEMENT du NORD  
-----  
ARRONDISSEMENT de LILLE  
-----  
CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNE DE TOUFFLERS

-----  
Téléphone : 03 20 75 27 71

2025 - 152

EXTRAIT DU REGISTRE  
AUX  
ARRÊTÉS MUNICIPAUX

**NOUS, Maire de la Commune de TOUFFLERS**

- Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les sanctions imposées au Toufflers Athletic Football suite à plusieurs manquements,
- Considérant qu'il y a lieu d'imposer des restrictions en ce qui concerne les rencontres non-officielles ,

ARRÊTONS

Article 1      Les **matchs amicaux seront interdits sur tous les terrains , les 30 et 31 août et les 6 et 7 septembre 2025.**

Article 2      Madame la Secrétaire de Mairie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont il leur sera fait ampliation au Chef de la Police Municipale.

Fait à Toufflers, le 29/08/2025



Le Maire,  
Alain CONCE.